

Participez à la 2^{ème} édition de la Bourse solidarité de l'action sociale « projet sur le handicap »

Ouverte à tous les agents en activité, la Bourse solidarité de l'action sociale récompensera trois lauréats pour leurs initiatives ou projets exemplaires, menés bénévolement hors de leur cadre professionnel, dans le domaine du handicap.

Cette bourse est pour vous si vous avez un engagement bénévole personnel ou associatif dans le domaine du handicap

Constituez un dossier de candidature à la bourse solidarité de l'action sociale !

Votre candidature sera étudiée par un jury composé de représentants de l'action sociale, appuyé par un partenaire expert. Ce jury décernera 3 prix :

1er prix : 2 500 euros

2e prix : 2 000 euros

3e prix : 1 500 euros.

Important

La date limite de dépôt des candidatures au service solidarité de l'action sociale est fixée au 4 septembre 2015 à 18h.

Comment obtenir le dossier de candidature et le règlement de cette bourse ?

- Adressez un courriel à : boursesolidarite.dnas@laposte.fr
- Téléphonnez au numéro vert de l'action sociale : 0 800 000 505 choix 1
- Ecrivez à : Service Solidarité, D.N.A.S, 3/5 avenue Gallieni, 94257 Gentilly cedex
- Ou téléchargez-le en cliquant sur le lien ci-dessous <http://www.portail-malin.com>